



BULLETIN SPÉCIAL

10 MAI 2009

#466

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens du paragraphe 3.4.2.3 du règlement de zonage #221-91 lors de l'assemblée spéciale mardi le 26 mai 2009 au lieu ordinaire des assemblées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou pourra écrire à l'attention du directeur général.

La demande de dérogation mineure est la suivante:

La demande concerne un immeuble situé sur le lot 167 le long de la rue Girard dans le nouveau développement résidentiel.

La demande de dérogation a pour but d'autoriser la construction d'une résidence dans la rue Girard dont la hauteur serait de 9.4 mètres au lieu de 8.5 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage.

Eddy Alain

Directeur Général